

les diplômes fédéraux

La Fédération propose plusieurs diplômes permettant à un licencié d'enseigner bénévolement au sein de son club de karaté ou de disciplines associées.

Elle délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de ces formations aux ligues régionales et comités départementaux.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ



INEF

INSTITUT NATIONAL
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION



JEUNE ASSISTANT FÉDÉRAL

Le diplôme « Jeune assistant fédéral » (JAF) permet de donner une reconnaissance à un jeune intéressé par l'enseignement pour aider et assister un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et de disciplines associées dans un club affilié FFK.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 14 ans et plus ;
- Assistants investis dans l'encadrement de la pratique.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Initier à l'enseignement, aider à encadrer des séances de karaté, wushu et disciplines associées ;
- Sensibiliser au fonctionnement du club ;
- Favoriser la préservation de la sécurité des pratiquants lors des séances.
- Permettre l'accès au dispositif « jeune coach ».

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 14 ans ;
- Être ceinture marron minimum ;
- Avoir 2 timbres de licences FFK dont la saison en cours ;
- Avoir une autorisation parentale ;

DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

TARIFS

Frais de formation : 30 €

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Initiation à l'enseignement et à l'animation
- Initiation à l'environnement associatif et fédéral
- Initiation à la participation fédérale et citoyenne

La durée et les méthodes pédagogiques :

- 8 h de formation en présentiel

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience, alternance en structure club.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Évaluations formatives ;
- Suivi de l'intégralité de la formation.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. [Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.](#)



BREVET FÉDÉRAL D'ASSISTANT

Le Brevet Fédéral d'Assistant (BFA) constitue une première étape vers l'encadrement. Il permet d'encadrer bénévolement des entraînements au sein des clubs affiliés à la FFK. Le titulaire agit sous la responsabilité d'un instructeur, auquel il rend compte de ses actions.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Assistants investis dans l'encadrement de la pratique.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Préparer et animer des situations pédagogiques adaptées aux caractéristiques et au niveau des pratiquants
- Encadrer la pratique en garantissant la sécurité des pratiquants et le respect des consignes
- Assister l'instructeur dans la conduite des activités pédagogiques et s'inscrire dans l'organisation de l'enseignement au sein du club
- Rendre compte de son activité à l'instructeur et contribuer à l'adaptation des interventions pédagogiques

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1^{er} Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

TARIFS

Frais de formation : 100€

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- **Préparation et animation d'activités en sécurité en rendant compte à l'instructeur**
- **Connaissance de l'environnement associatif et fédéral**

- Participation à la vie fédérale et citoyenne

La durée et les méthodes pédagogiques :

49 h de formation dont :

- 10h de préformation
- 24 h de formation en présentiel
- 10h de participation fédérale
- 5h en FOAD

Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience, alternance en structure club.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Elaboration et animation d'un plan de séance en rendant compte à l'instructeur

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur **ffkarate.fr**

CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. [Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.](#)



BREVET FÉDÉRAL D'INSTRUCTEUR

Le Brevet Fédéral d'Instructeur (BFI) est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole du karaté et des disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK.

PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Animateurs/instructeurs investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Titulaires de l'AFA/JAF et/ou du DAF/BFA.
- Le BFI est accessible, avec ou sans AFA/JAF et/ou DAF/BFA
- Le BFI permet l'acquisition de point de bonification de grades.
- Il permet également au coach A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagé dans le processus de formation du BFI et participant au meeting et à la formation nationale des coaches d'être dispensé de la « participation fédérale » lors de la formation BFI.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Ouvrir un club
- Animer des séances en autonomie dans le respect des règles de sécurité
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants et des assistants du club
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie
- Planifier une saison, concevoir et conduire un enseignement à différents publics

PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1^{er} Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

TARIFS

Frais de formation :

- Pour les titulaires du DAF/BFA : 150 €
- Pour les non-titulaires du DAF/BFA : 250 €

Frais annexes : à la charge du stagiaire

Le programme :

- Conception, conduite et animation d'activités en sécurité
- Connaissance de l'environnement associatif et fédéral
- Participation à la vie fédérale et citoyenne

La durée et les méthodes pédagogiques :

Pour les titulaires du DAF/BFA :

58 h de formation dont :

- 38 h en présentiel
- 20 h en structure club

Pour les non-titulaires du DAF/BFA :

99 h de formation dont :

- 10 h de préformation
- 52 h en présentiel
- 20 h en structure club
- 7h en FOAD
- 10h participation fédérale (stage)

Travaux en préformation, en centre de formation et en structure club. Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience.

Les modalités d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :

- Elaboration et animation d'un plan de séance contextualisé dans un cycle d'apprentissage.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur ffkarate.fr

CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. [Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.](#)